

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : L'an deux mil treize, vingt-sept novembre à 20
- afférents au C.M.: 15 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de
- en exercice : 15 MERCUER, régulièrement convoqué, en session
- présents : 08 ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Monsieur CHABRIER Christian, Maire.

Vote : **Date de la convocation :** 21 novembre 2013
- Pour : 11 **Date d'affichage de la convocation :** 21 novembre 2013
- Contre : 00
- Abstention : 00

Présents : CHABRIER Christian –MURA Véronique
– CHABERT Gérard –PRUNARETTI David – JANICOT
Arnaud – RICHARD Jean-Marie – MOULIN Christophe
– DOMERGUE Vincent –

OBJET :
TARIFS 2014
EMPLACEMENT
COLOMBARIUM

Absents : RENNOU Stéphane – VEYDARIER Jacques
– CAMBON Fabien – LARUELLE Marielle –
CAUSSADE Joël – COURT Alain – TESTE Julie

RENNOU Stéphane donne pouvoir à CHABRIER Christian
COURT Alain donne pouvoir à CHABERT Gérard
TESTE Julie donne pouvoir à MOULIN Christophe

Secrétaire de séance : DOMERGUE Vincent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17 décembre 2012 fixant le tarif pour l'année 2013 des emplacements du columbarium :

Pour une durée unique de 30 ans	
- 1 emplacement pour 1 urne	300,00 €
- 1 emplacement pour 2 urnes	500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

Pour une durée unique de 30 ans	
- 1 emplacement pour 1 urne	300,00 €
- 1 emplacement pour 2 urnes	500,00 €

Cette redevance sera recouvrée par le Trésorier Principal d'AUBENAS, Receveur municipal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à MERCUER, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Christian CHABRIER.